

<b>AVIS DES SOCIETES*</b>
---------------------------

ETATS FINANCIERS PROVISOIRES

**BANQUE DU SUD -BS-**  
Siège social : 95 Avenue de la liberté- Tunis

La BANQUE DU SUD -BS- publie ci-dessous, ses états financiers provisoires arrêtés au 31 décembre 2004 accompagnés de l'avis du Commissaire Aux Comptes M. Moncef Boussanouga Zammouri sur les résultats provisoires.

**BILAN PROVISOIRE**

Arrêté au 31/12/2004

(Unité = en milliers de dinars)

<b><u>ACTIF</u></b>	<b>31/12/2004</b>	<b>31/12/2003</b>
1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	78 037	26 868
2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	36 578	25 574
3- Créances sur la clientèle	1 560 451	1 434 258
4- Portefeuille- titres commercial	87 244	47 866
5- Portefeuille d'investissement	96 887	94 452
6- Valeurs immobilisées	28 244	22 601
7- Autres actifs	65 079	82 525
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 952 520</b>	<b>1 734 144</b>
<b><u>PASSIF</u></b>		
1- Banque centrale et CCP	45 006	24 639
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	69 202	101 209
3- Dépôts et avoirs de la clientèle	1 551 993	1 327 617
4- Emprunts et ressources spéciales	74 568	78 585
5- Autres passifs	59 476	48 196
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 800 245</b>	<b>1 580 246</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>		
1- Capital	100 000	100 000
2- Réserves	48 628	47 938
3- Actions propres	0	0
4- Autres capitaux propres	3 646	3 646
5- Résultats reportés	1	30
6- Résultat de la période	0	2 284
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>152 275</b>	<b>153 898</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 952 520</b>	<b>1 734 144</b>

(\*) Les états financiers publiés sont ceux qui accompagnent le rapport du commissaire aux comptes.

BS-(Suite)-

**ETAT PROVISOIRE DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Arrêté au 31/12/2004

(Unité = en milliers de dinars)

	31/12/2004	31/12/2003
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>		
HB1- Cautions, avals et autres garanties donn ées	447 896	419 704
HB2- Crédits documentaires	160 674	119 223
HB3- Actifs donnés en garantie	0	0
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>608 570</b>	<b>538 927</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		
HB4- Engagements de financement donnés	179	726
HB5- Engemments sur titres	2 766	5 136
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>2 945</b>	<b>5 862</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		
HB6- Engagements de financement reçus	0	0
HB7- Garanties reçues	187 380	159 473

**ETAT DE RESULTAT PROVISOIRE**

Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2004

(Unité = en milliers de dinars)

	Exercice 2004	Exercice 2003
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>		
PR1- Intérêts et revenus assimilés	110 227	101 181
PR2- Commissions ( en produits)	21 434	17 070
PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6 418	5 635
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	0	530
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>138 079</b>	<b>124 416</b>
<b><u>CHARGE D'EXPLOITATION BANCAIRE</u></b>		
CH1- Intérêts en cours et charges assimilées	-57 236	-52 058
CH2- Commissions encourues	0	0
CH3- Pertes sur portefeuille- titres commercial et opérations financières	0	0
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>-57 236</b>	<b>-52 058</b>

BS-(Suite)-

<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>80 843</b>	<b>72 358</b>
PR5\ CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	-32 415	-23 427
PR6\CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	1 847	399
PR7- Autres produits d'exploitation	30	23
CH6- Frais de personnel	-32 047	-31 130
CH7- Charges générales d'exploitation	-11 123	-10 650
CH8- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	-4 469	-3 816
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 666</b>	<b>3 757</b>
PR8\ CH9 Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	-507	1 046
CH11- Impôts sur les bénéfices	-2 159	-2 519
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>0</b>	<b>2 284</b>
PR9\ CH10 Solde en gain\ perte provenant des éléments extraordinaires	0	0
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>	<b>0</b>	<b>2 284</b>

### ETAT PROVISOIRE DES FLUX DE TRESORERIE

Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2004

(Unité = en milliers de dinars)

#### Exercice 2004

FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	111 006
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-10 699
FLUX DE TRESOREIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-3 620
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	96 687
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	-72 125
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE</b>	<b>24 562</b>

BS-(Suite)-

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**  
**Arrêtées au 31-12-2004**

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de la Banque du Sud arrêtés au 31 décembre 2004 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables ( NCT 21à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des finances du 25 mars 1999.

En application de ces normes, les agios réservés, les produits perçus d'avance et les provisions sur prêts et portefeuille titres sont présentés en soustraction des postes d'actif correspondants.

De la même manière, les intérêts courus et non échus sur les crédits à court terme, les intérêts débiteurs relatifs au quatrième trimestre 2004 ainsi que les produits à recevoir sur le portefeuille titres d'investissement sont ajoutés aux postes d'actifs correspondants.

2.

**PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES****2.1- Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle**

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leur valeur nominale augmentés des intérêts courus et non échus.

Les crédits décaissés et les comptes débiteurs gelés sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés au niveau de l'actif du bilan pour la partie débloquée. Toutefois, la partie non encore débloquée figure parmi les engagements hors bilan.

**2.2- Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle**

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur les crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets et sont perçus à terme.

Ceux ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

**2.3- Réserve des intérêts sur prêts accordés à la clientèle**

Les intérêts relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » ( classe A) ou parmi les « créances nécessitant un suivi particulier » (classe B), au sens de la circulaire BCT n° 91- 24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux crédits à moyen terme classés parmi les « actifs incertains » ( classeB2) ou parmi les « actifs préoccupants » ( classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91- 24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les règlements opérés sur les crédits consolidés sont imputés en totalité sur les intérêts impayés ayant fait l'objet de consolidation. Ainsi, une reprise sur agios consolidés est faite à concurrence des montants réglés. Ce n'est qu'au moment de la reprise totale des agios réservés, que les règlements sont imputés sur le principal impayé consolidé.

**2.4- Comptabilisation du portefeuille –titres et des revenus y afférents**

Le portefeuille –titres détenu par la banque est classé en deux catégories : Portefeuille titres commercial et portefeuille d'investissement.

a) Portefeuille titres- commercial

Le portefeuille – titres commercial comprend les bons de trésor ordinaires et les bons de trésor à court terme détenus par la banque avec l'intention de les céder dans un délai maximum de trois mois (titres de transaction).

Les comptes bons de trésor sont présentés à l'actif du bilan pour leurs soldes compensés des souscriptions de la banque et des placements de la clientèle.

Les produits et charges courus et non échus à l'arrêté des états financiers sur les titres souscrits par la banque et placés par la clientèle sont présentés d'une manière compensée au niveau de la rubrique « Portefeuille titres ».

Par ailleurs, les produits et charges résultant des souscriptions et placements sont présentés au compte de résultat pour leurs soldes après compensation.

Au niveau de la même rubrique « Portefeuille- titres commercial », est comptabilisé un fonds placé au niveau de la Société « Sud Sicar ».

Sont comptabilisés au niveau de la même rubrique les placements au niveau des sociétés Sud valeurs SICAV et SICAV Placement.

b) Portefeuille titres- d'investissement

Sont classés au niveau de cette rubrique :

- Les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque ( Titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées) ;
- Les titres à revenu fixe acquis par la banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leur échéance ( titres d'investissement).

## BS-(Suite)-

Les souscriptions non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur prix d'émission.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition tous frais et charges exclus. Les opérations d'acquisition et de cession des titres sont constatées à la date de transfert de propriété des titres, soit la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ou à la date de souscription.

Les dividendes sur les titres détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les revenus des titres à revenu fixe (obligations et autres titres d'emprunt), sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les produits courus et non échus à l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation et sont ajoutés au solde de la rubrique.

## 2.5- Provisions pour risques

### Provision pour risques sur prêts

La provision pour risques sur prêts est déterminé, conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par la circulaire n° 99-04, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants : actifs dont le recouvrement est assuré , concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celle qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais
- l'existence de retards de paiement des intérêts du principal ou des intérêts entre 90 et 180 jours.

B3- Actifs préoccupants : actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la BS correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 : Actifs incertains	20%
B3 : Actifs préoccupants	50%
B4 : Actifs compromis	100%

### Provisions sur portefeuille- titres

Les titres de placement auprès des Sicav Placement et Sud Valeurs Sicav sont évalués aux coûts d'acquisition qui correspondent aux valeurs liquidatives au moment de l'achat.

Les titres de participations sont évalués par référence au cours boursier, pour les titres cotés et à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles pour les titres non cotés. Les moins values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnés.

## 2.6- Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.

Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

Les intérêts sur bons de caisse sont servis à la clientèle à la souscription et font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur comptes épargne sont positionnés annuellement à la clôture de l'exercice.

BS-(Suite)-

**2.7- Dépenses d'immobilisations et charges d'exploitation**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors TVA récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

Construction	5 %
Matériel de transport	20%
MMB	10 %
AAI	15%

Le matériel informatique est amorti selon la méthode dégressive.

Les immobilisations sont comptabilisées à la date de leur règlement et non à la date de leur réception. La Banque du Sud adopte, en effet, une comptabilité de flux et non une comptabilité d'engagement.

Les charges générales d'exploitation sont comptabilisées à la date de leur règlement et non à la date de leur engagement. A la date d'arrêté, les charges engagées et non encore réglées sont inventoriées et sont constatées en charges de l'exercice.

**NOTE 3/ NOTES SUR LE BILAN :**

Les chiffres sont exprimés en Mille Dinars Tunisiens

**ACTIFS**

	<b>2004</b>	<b>2003</b>
<b>Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>78 037</b>	<b>26 868</b>
▪ Caisses dinars et devises	12 124	10 720
▪ Avoirs auprès de la BCT et IBS	65 656	14 245
▪ Position de change à placer	0	853
▪ Centres de chèques postaux et TGT	257	1 050
<b>Créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>36 578</b>	<b>25 574</b>
▪ Créances sur les établissements bancaires	28 345	13 830
▪ Créances sur les établissements financiers	8 233	11 729
▪ Créances rattachées	0	15
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>1 560 451</b>	<b>1 434 258</b>
▪ Comptes débiteurs	124 189	151 558
▪ Autres concours à la clientèle	1 401 946	1 254 579
▪ Crédits sur ressources spéciales	34 316	28 121
<b>Portefeuille-titres commercial</b>	<b>87 244</b>	<b>47 866</b>
▪ Titres de transaction	0	0
▪ Titres de placement	87 244	47 866
<b>Portefeuille d'investissement</b>	<b>96 887</b>	<b>94 452</b>
▪ Titres d'investissement	3 216	650
▪ Titres de participation	82 760	83 802
▪ Parts dans les entreprises liées	10 911	10 000
<b>Valeurs immobilisées</b>	<b>28 244</b>	<b>22 601</b>
▪ Immobilisations incorporelles	927	1 024
▪ Immobilisations corporelles	27 317	21 577
<b>Autres actifs</b>	<b>65 079</b>	<b>82 525</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
<b>Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>69 202</b>	<b>101 209</b>
▪ Dépôts et avoirs des établissements bancaires	61 565	98 670
▪ Dépôts et avoirs des établissements financiers	7 630	2 523
▪ Dépôts et avoirs des établissements financiers	7	16
<b>Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>1 551 993</b>	<b>1 327 617</b>

BS-(Suite)-

<b>Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>74 568</b>	<b>78 585</b>
▪ Emprunts matérialisés	30 000	40 000
▪ Dettes rattachés sur emprunts matérialisés	1 455	1 940
▪ Ressources spéciales	43 113	36 645
<b>Autres passifs</b>	<b>59 476</b>	<b>48 196</b>

<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
-------------------------	-------------	-------------

<b>Capital</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>
▪ Capital souscrit	100 000	100 000

<b>Réserves</b>	<b>48 628</b>	<b>47 938</b>
▪ Primes liées au capital	22 200	22 200
▪ Réserves légales	7 503	7 388
▪ Autres réserves	18 925	18 350

<b>Autres capitaux propres</b>	<b>3 646</b>	<b>3 646</b>
▪ Ecart de réévaluation	3 646	3 646

<b>Résultats reportés</b>	<b>1</b>	<b>30</b>
---------------------------	----------	-----------

<b>NOTE 4 / NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
--	-------------	-------------

**PRODUITS D' EXPLOITATION BANCAIRE**

<b>Intérêts et revenus assimilés</b>	<b>110 227</b>	<b>101 181</b>
▪ Opérations avec les établissements bancaires et financiers	568	295
▪ Opérations avec la clientèle	98 663	92 022
▪ Autres intérêts et revenus assimilés	10 996	8 864

<b>Commissions (en produits)</b>	<b>21 434</b>	<b>17 070</b>
----------------------------------	---------------	---------------

<b>Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières</b>	<b>6 418</b>	<b>5 635</b>
▪ Gain net sur titres de transaction	0	0
▪ Gain net sur titres de placement	2 666	2 120
▪ Gain net sur opérations de change	3 752	3 515

<b>Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>530</b>
▪ Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations	0	530

**CHARGES D' EXPLOITATION BANCAIRE**

<b>Intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>57 236</b>	<b>52 058</b>
▪ Opérations avec les établissements bancaires et financiers	6 652	3 774
▪ Opérations avec la clientèle	45 251	42 415
▪ Emprunts et ressources spéciales	3 464	4 292
▪ Autres intérêts et charges	1 869	1 577

<b><u>CHARGES GÉNÉRALES D' EXPLOITATION</u></b>	<b>11 123</b>	<b>10 650</b>
---	---------------	---------------

▪ Frais d'exploitation non bancaire	136	124
▪ Autres charges générale d' exploitation	10 987	10 526

BS-(Suite)-

<b>NOTE 5 : NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE :</b>	<b>2004</b>	<b>2003</b>
<b><u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u></b>	<b>111 006</b>	<b>-45 449</b>
▪ Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	139 613	130 721
▪ Charges d'exploitation bancaire décaissées	-64 811	-53 654
▪ Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-14 515	-880
▪ Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-156 356	-162 980
▪ Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle	224 596	79 590
▪ Titres de placement	890	-890
▪ Sommes versées au personnel et créiteurs divers	-38 746	-39 905
▪ Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	20 335	11 915
▪ Impôt sur les bénéfices	0	-9 366
<b><u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u></b>	<b>-10 699</b>	<b>-23 631</b>
▪ Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements	169	881
▪ Acquisition \ cessions sur portefeuille d'investissement	-757	-17 648
▪ Acquisitions \ cessions sur immobilisations	-10 111	-6 864
<b><u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u></b>	<b>-3 620</b>	<b>-18 202</b>
▪ Emission d'emprunts	-10 000	-10 000
▪ Augmentation \ diminution ressources spéciales	6 386	-209
▪ Dividendes et autres distributions	-6	-7 993

### **Rapport sur les états financiers provisoires au 31 décembre 2004**

#### *A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE DU SUD*

En exécution du mandat de commissariat aux comptes que votre assemblée générale a bien voulu nous confier et conformément à l'article 21 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, nous avons examiné le bilan provisoire de la Banque du Sud arrêté au 31 décembre 2004, totalisant la somme de 1 952 520 Mdt, l'état de résultat provisoire dégageant un résultat nul et l'état de flux de trésorerie provisoire dégageant une variation positive de 96 687 Mdt.

L'arrêté de ces états financiers relève de la responsabilité des organes de direction et d'administration de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières, il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit proprement dit, et en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Les opérations conduisant à la détermination des provisions requises sur les engagements de la banque au 31/12/2004 n'étant pas encore achevées, nous ne pouvons pas se prononcer sur l'insuffisance des provisions constituées par la Banque par rapport aux provisions requises.

Sur la base de notre examen limité et compte tenu de la remarque ci dessus mentionnée, nous n'avons pas relevé de faits qui laissent à penser que les états financiers provisoires ci joints ne reflètent pas fidèlement et dans leurs aspects significatifs la situation financière provisoire de la banque ainsi que le résultat provisoire de son exploitation au titre de l'exercice clos au 31/12/2004.

**Tunis, le 01 mars 2005**

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**